Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
9 janvier 1997 – nº 1283
Hebdomadaire romand
Trente-quatrième année

Le nouveau faire de relance

On pouvait en sourire. Alors que le discours dominant était au «moins d'Etat», des bien-pensants se convertissaient à l'interventionnisme.

Qu'est-ce qui justifie des soins d'urgence administrés à l'économie suisse? Deux indices retiennent l'attention. D'abord la stagnation du PIB depuis six ans. C'est le symptôme identifié d'une récession. Et même si les autres pays européens sont à la peine, aucun n'affiche sur une durée aussi longue une croissance zéro. Relevons toutefois qu'au temps de la prospérité, la croissance suisse était inférieure d'un à 2 points en comparaison européenne; c'est comme si nous conservions cet écart en période de crise: quand les voisins sont à +2, nous sommes à 2–2, soit zéro; le problème serait donc plus structurel que conjoncturel.

Le deuxième indice ce sont les formidables provisions décidées par les trois banques commerciales suisses pour l'exercice 1996. Au total, 9,3 milliards. Nous avons déjà commenté ces surprenants bouclements comptables (*DP* 1280): volonté de mieux dégager les exercices futurs, avantage fiscal d'une année sans bénéfice, tout en servant un dividende inchangé aux actionnaires. Mais aussi, des analyses poussées sur les risques des crédits commerciaux et immobiliers accordés, donc le reflet d'une dégradation en profondeur de l'économie suisse.

Si l'Etat veut engager de l'argent public, il ne peut le faire à l'aveugle

La première urgence serait d'affiner le diagnostic. Certes, nous ne manquons pas d'instituts universitaires ou bancaires, de commission fédérale pour les questions conjoncturelles, qui, tous, relèvent les compteurs et proposent leurs pronostics. Mais ils travaillent sur les facteurs du PIB. Ils n'ont pas connaissance des dossiers concrets. Ils ignorent, tant qu'elles produisent, la situation réelle des entreprises. Il serait donc nécessaire que les données, en possession des banques et des organisations professionnelles, soient mises à disposition, sous forme statistique et anonyme, des décideurs.

Si l'Etat veut engager de l'argent public, il ne peut le faire à l'aveugle, en jouant, d'ailleurs avec des moyens insuffisants, sur les agrégats de la macroéconomie: consommation, épargne privée, endettement public, taux d'intérêt. Pour être efficace, l'intervention doit être ciblée. On n'a pas oublié l'échec du bonus à l'investissement. Un plan de relance présuppose un collationnement des données.

C'est la responsabilité du secteur privé de les fournir au secteur public. Il faut insister avec force. Trop facile de jouer aux docteurs. Pas de relance à l'aveugle!

Sous réserve de ce qui précède, un secteur mériterait de retenir l'attention: le logement. La Suisse a construit dans les années 60 un considérable parc immobilier. Il arrive à l'âge de l'entretien lourd et de la rénovation. Elle devrait être encouragée par des conditions de crédit exceptionnelles qui permettent d'éviter un report sur les loyers. Une telle opération (prise en charge des intérêts pendant une durée donnée) aurait un effet multiplicateur considérable; elle concernerait l'ensemble du pays sans discrimination; elle concernerait un nombre élevé de corps de métiers; elle aurait un caractère social.

On pourrait élargir l'éventail des mesures. Par exemple les techniques éprouvées d'encouragement à l'innovation mériteraient une nouvelle édition revue et augmentée.

Mais, finalement, les économistes attendent de leurs remèdes qu'ils soient interprétés comme un geste politique, restituant la confiance et dégageant un effet placebo. Or ce que l'opinion perçoit, c'est le glissement de la société vers des inégalités plus lourdes. Les mesures proposées ne peuvent donc pas se limiter au conjoncturel. Pas besoin de diagnostic subtil pour observer par exemple la croissance du chômage et l'importance des plus-values, non imposables, du capitalisme boursier. Même si la relance est bien ciblée, le geste politique clair ne peut être que la réduction de ce grand écart. AG

L'élixir de l'oncle Sam a un goût amer

Après l'échec de l'administration Clinton d'établir un plan de santé national, les États-Unis s'en sont remis aux mécanismes du marché pour contenir les coûts – exorbitants – de leur système de santé. Au cœur du système, les HMO,* (Health Maintenance Organisations*), devenus des médiateurs tout-puissants entre employeurs, hôpitaux, médecins et usagers.

De l'Amérique et de son système de santé, on retient généralement le scandale des gens sans assurance maladie, 10 à 15% de la population. Mais on oublie que la classe moyenne est généralement vernie en terme de santé; il est courant, lorsque l'on a un bon employeur (l'Etat, une grande compagnie) de payer moins de cent dollars par mois pour toute la famille pour l'assurance maladie. La couverture des frais médicaux (*health benefits)* par l'employeur pouvait atteindre, dans l'industrie automobile, par exemple, la couverture totale, pour les ouvriers, leurs familles et les retraités. D'après Lee Iacocca, dans le coût de production de chaque Chrysler, il y avait 900 dollars de frais de santé – le mettant ainsi en concurrence défavorable par rapport aux Japonais.

De l'idéalisme à la Bourse

Les coûts de la santé commencèrent à déraper sérieusement à la fin des années 80 (entre 20 et 40% d'augmentation annuelle) et rien dans ce système libéral (choix du médecin, paiement à l'acte) ne permettait d'entrevoir un ralentissement des augmentations. La solution: les HMO. Ces groupements de santé existent depuis longtemps, mais ne couvraient, en 1985, guère plus de 10% des assurés; à la fin du siècle, 90% des Américains feront partie d'une HMO. Les HMO de la première génération, souvent fondées par des idéalistes, d'inspiration carrément socialiste, se vouaient à fournir des soins de santé à des frais réduits pour les indépendants ou petits employeurs.

Les HMO nouveau type sont cotées en bourse, versent des salaires mirobolants à leurs PDG qui se déplacent en jets privés, et par leur puissance peuvent faire marcher au pas aussi bien un hôpital universitaire qu'un pédiatre du désert. Dans un scénario fréquent, l'employeur qui doit maîtriser les coûts de la santé, fait appel à une HMO; celle-ci, à son tour, négocie avec hôpitaux, docteurs, pharmacies, laboratoires et notifie finalement à ses membres des conditions de couverture de frais. Les HMO ont donc des ressources fixes, et leur bénéfice provient des soins qui n'ont pas été prodigués; dans le jargon, c'est le *medical loss ratio* – ce qui est donné aux soins médicaux est perdu pour nos actionnaires.

Du danger d'être malade

Dans l'ensemble, les Américains semblent satisfaits du système, parce que les coûts de la santé ont été effectivement maîtrisés. Les HMO sont très attentives aux soins de santé préventifs, vaccinations, mammogrammes, diététique, fitness, encouragement à arrêter de fumer, programmes qui coûtent bien moins cher que les traitements. Si vous n'êtes pas gravement malade, c'est un système excellent. Mais lorsqu'une maladie sérieuse se déclare, vous tombez dans les «3% des gens qui occasionnent 40% des frais médicaux» et vous, tout comme votre docteur traitant, êtes alors confrontés à un assureur qui veut minimiser les frais.

Et il sait le faire. Quelques exemples: Dans le cancer du sein (avancé) refuser un traitement coûteux (transplantation de moelle osseuse) à l'issue incertaine; suggérer fortement aux cancérologues ou services de ne pas proposer certains traitements. Pour les urgences, obliger les assurés à passer par une autorisation formelle, imposer l'hôpital où se diriger – même s'il est éloigné. Pour les opérations du cœur, imposer l'endroit où l'opération doit se faire, même si le service a un médiocre taux de survie post-opératoire. Pour tous, réduire la durée du séjour hospitalier à une durée établie statistiquement.

Et le pédiatre idéaliste? Pour garder ses patients, il doit joindre un maximum d'HMO (à travers un intermédiaire). Pour les patients HMO, il sera payé au forfait (dans un exemple concret, pour un enfant de moins de deux ans le pédiatre recevra... 44$ par an pour toutes les visites!). Ce même pédiatre avait prescrit un antibiotique plus cher à un enfant, mais dont le conditionnement était en pilules plus petites et plus confortables à avaler; cet antibiotique est refusé, car quelques semaines auparavant cet enfant avait reçu une pilule laxative de taille équivalente à l'antibiotique bon marché. *ge*

George Anders, *Health against Wealth: HMOs and the breakdown of medical Trust*, 1996.

Marché gris, grisaille du marché

La mise en application de la Loi sur le chômage est effective depuis janvier 1997. Les quotas de mesures actives imposées aux collectivités publiques font oublier que le chômeur doit rester au centre du dispositif.

Le chômage et l'inactivité qui l'accompagne font souvent resurgir de vieux réflexes, teintés parfois de moralisme activiste, parfois d'utopie collectiviste. Le plus surprenant, c'est quand l'Ofiamt, volontiers décrit comme un suppôt du néolibéralisme, nourrit le rêve d'un «marché non marchand» du travail, composé des exclus des circuits traditionnels et «produisant» des biens décrits comme alternatifs ou parallèles. Osons quelques interrogations.

Gisement d'activités utiles mis à jour

Il ne fait aucun doute que les «programmes d'occupation», qui jusqu'au 31 décembre recréaient des «droits» aux indemnités de l'assurance chômage, s'ils duraient au moins 6 mois, ont eu le mérite de mettre à jour un gisement d'activités utiles à la société mais qui n'étaient jusqu'alors pas jugées dignes d'être exécutées aux prix du marché, c'est-à-dire avec salaire et charges sociales. Les collectivités publiques et le milieu associatif n'ont eu aucune peine à «occuper» des chômeurs à des tâches utiles exécutées aux frais de l'assurance chômage

Après quelques années d'expérience, la plupart des professionnels s'accordent à dire que les programmes d'occupation sont théoriquement indéfendables, parce qu'ils doivent concilier l'inconciliable: être utiles à la personne qui les exécute et à son employeur, sans entrer en concurrence avec un emploi «normal». Or tout programme se poursuivant au-delà d'une certaine durée remplace un emploi, et participe de ce fait à la précarisation des travailleurs. Qu'il s'agisse d'un service de repas pour écoliers ou pour personnes âgées, de faire de l'archivage, de nettoyer des forêts ou de repeindre un bâtiment communal un peu défraîchi, les programmes d'occupation entrent chaque fois en concurrence avec des professionnels, indépendants ou salariés, pouvant fournir les mêmes prestations.

Et il en va de même des prétendues activités «parallèles» qui ne pourraient entrer dans le circuit pécuniaire traditionnel. La plupart de celles qui viennent spontanément à l'esprit sont d'ailleurs en lien avec l'écologie ou le social, ce qui est révélateur: comme par hasard les domaines dans lesquels on sent bien que l'on pourrait/devrait en faire plus mais où l'on renâcle à libérer les moyens nécessaires. Les programmes d'occupation permettent ainsi de se donner bonne conscience à bon compte. Vouloir renforcer ces secteurs en y affectant des chômeurs «à occuper» n'est pas sans danger.

Définir les besoins effectifs

Le premier est de renforcer le caractère non professionnel des activités effectuées: c'est nier la spécificité et la nécessité de professions variées, tant dans le social que dans l'écologie.

Un autre danger est de remplacer le contrôle économique et démocratique sur ces activités par un contrôle extérieur, répondant à une autre logique: comment admettre que le fonctionnement d'une garderie d'enfants, d'un service de soutien à des personnes âgées ou que le nettoyage des forêts dépende d'un office de l'emploi appliquant les directives de l'assurance chômage? S'il existe un besoin effectif, il doit être satisfait par recours au budget ordinaire des collectivités publiques. Et si les collectivités responsables refusent d'y répondre, elles doivent s'en expliquer et assumer leur décision. Et les citoyens mécontents peuvent recourir aux mécanismes habituels pour faire savoir leur avis. C'est le principe même de la démocratie et s'en écarter pour «occuper» des chômeurs serait dangereux quand ces mêmes chômeurs devraient être engagés par contrat ordinaire.

Mettre le chômeur au centre

Il existe un moyen de tourner les contradictions et les dangers des programmes d'occupation: c'est de limiter leurs ambitions. On résoudrait bien des problèmes si de tels programmes devaient avant tout être utiles à la personne qui l'effectue et non pas à une association, une commune ou un service de l'Etat (c'est le principe retenu pour le Revenu minimum de réinsertion vaudois). On pourrait alors mettre en place une structure de soutien aux chômeurs, les aider à formuler et à réaliser un projet personnel pour traverser utilement une période plus ou moins longue d'inactivité professionnelle. Plutôt que de leur proposer un catalogue de cours et un panel de stages, on leur demanderait comment ils ont envie de passer les mois qui viennent, en cherchant bien sûr à favoriser un retour à la vie professionnelle.

En faisant davantage confiance aux personnes, avec tout le soutien nécessaire, en substituant le chômeur lui-même aux collectivités publiques et au milieu associatif pour l'organisation de «programmes», on assurerait le renouvellement nécessaire pour éviter de concurrencer le marché de l'emploi. Un projet qui mettrait vraiment le chômeur au centre du dispositif. *pi*

(Re)Lus

«S'il fallait une clef [à mes récits], on la trouverait dans la civilisation silencieuse des peaux-rouges, celle où l'action a le pas sur la parole, où l'enfant s'instruit par l'acte, l'exemple et non l'explication. Au contraire, juges, psychiatres, prêtres sont les monstres du discours qui l'emporte sur l'action, du verbe qui démontre tout, domine tout (...). Ainsi, il suffira du discours compassé d'un révérend, du parler ésotérique d'un psychiatre ou déclamatoire d'un procureur, pour que soit sacrifié un innocent.»

Postface à *Les juges fous*, de Gilbert Baechtold (1921-1996), Pierre-Marcel Favre, 1982.

Nouvelle gestion publique: le

Une dizaine de cantons ainsi que les villes de Berne et de Zurich et de nombreuses communes procèdent à une réforme de leur administration, en référence aux principes de la nouvelle gestion publique (NGP). La Confédération tente également l'expérience, mais avec prudence, puisque seuls deux offices sont pour le moment concernés. Considérant que cette approche s'inscrit dans le débat sur le rôle et l'avenir de l'Etat, Domaine Public a contribué à faire connaître les principes de la NGP en Suisse romande en publiant la brochure «Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat». A gauche et dans les syndicats de la fonction publique cette démarche a parfois suscité critiques et incompréhension. Mise au point.

RAPPEL. LA NGP propose un ensemble de principes et de méthodes, parfois empruntés à l'économie d'entreprise, qui visent à améliorer l'efficacité de l'Etat en adaptant mieux l'offre de services publics aux besoins des usagers. Ces principes et ces méthodes ne découlent pas d'une idéologie néo-libérale qui tenterait d'imposer les lois du marché à la sphère publique. Ils résultent plutôt d'expériences réalisées dans de nombreuses collectivités locales et nationales. Point là de modèle préfabriqué à appliquer mécaniquement, mais une démarche à concrétiser en fonction des besoins propres de chaque collectivité, de son histoire, de sa culture politique, de ses institutions.

Ce n'est donc pas un modèle abstrait qu'il faut juger, mais sa réalisation concrète et les intentions qui président aux réformes entreprises. Si Ronald Reagan et Margaret Thatcher se sont référés à la NGP, c'est pour réduire les dépenses publiques et favoriser le désengagement de l'Etat. Faut-il en déduire pour autant que les municipalités de Berne et de Zurich, contrôlées par une majorité de gauche, ont succombé aux sirènes néo-libérales? Sûrement pas. En modernisant leur administration, elles espèrent mieux satisfaire les besoins collectifs tout en faisant un usage plus ménager des ressources publiques.

Les raisons d'une méfiance compréhensible

La méfiance que suscite la NGP est compréhensible, parfois même justifiée.

Le langage tout d'abord. Celui des réformateurs passe mal parce qu'il fait référence à l'économie marchande: le client remplace l'usager et le produit se substitue à la prestation. De là à penser que la NGP considère l'Etat comme une entreprise privée, il n'y a qu'un pas que certains franchissent trop rapidement. En effet, ce vocabulaire, s'il peut prêter à confusion, ne veut que signifier une attitude nouvelle de l'administration, orientée prioritairement vers les besoins à satisfaire et les résultats à atteindre.

Le contexte politique ensuite. La réforme de l'administration se déroule dans un situation budgétaire difficile. D'où la tentation de ne voir dans la NGP qu'un simple exercice d'économies. Alors qu'en réalité la NGP, parce qu'elle vise une efficience accrue, permet de dégager des ressource nouvelles ou d'offrir de meilleures prestations sans coûts supplémentaires. Tout le contraire des réductions budgétaires linéaires pratiquées actuellement qui mettent en péril les prestations sans pour autant rétablir l'équilibre budgétaire.

Enfin la NGP suscite la méfiance parce qu'elle met en question des pouvoirs établis. Les gouvernements craignent de perdre de l'influence au profit de l'administration. Les parlements sont inquiets de ne plus avoir à adopter des budgets détaillés. Quant aux fonctionnaires, ils peuvent voir d'un mauvais œil les mesures de rationalisation et les exigences d'efficacité, en un mot la fin des routines. Au sein du syndicat suisse des services publics, le scepticisme le dispute au refus d'entrer en matière.

Des points de repère

Si elles ne conduisent pas à une stérile opposition de principe, ces craintes sont utiles. Elles obligent à clarifier le débat, à préciser les enjeux et à éviter les fausses pistes. Car dans le processus de réforme en cours, rien n'est joué. Les collectivités publiques helvétiques avancent à petits pas, très prudemment, expérimentant à échelle réduite les nouvelles règles de l'action administrative. Il s'agit donc d'ouvrir l'œil, d'évaluer sans complaisance les premiers pas de la démarche sur la base de quelques critères prioritaires:

• Primat du politique. Les réformes doivent être conduites et légitimées politiquement. Il n'est pas question que les autorités délèguent cette tâche à des bureaux privés qui trop souvent habillent leur incompétence de papier glacé et de schémas multicolores. Pour l'essentiel, l'opération est à la portée de l'administration elle-même qui, mieux que personne, connaît ses points faibles et les spécificités du service public.

• Amélioration des conditions de travail du personnel. L'amélioration de la satisfaction du personnel constitue un critère essentiel de la réussite des réformes. Des responsabilités accrues et une plus large autonomie dans l'ac-

débat n'est pas clos!

complissement des tâches impliquent une offre soutenue de formation.

• Qualité des prestations. Il ne s'agit pas seulement d'établir la quantité et le prix unitaire d'un «produit». Encore faut-il que ce dernier réponde aux besoins des bénéficiaires et soit accessible, conformément au principe de l'égalité de traitement.

• Processus d'apprentissage. La réforme de l'administration prendra du temps et ne réussira que si tous les acteurs sont étroitement associés à sa réalisation. Il s'agit d'un processus dynamique à base de constantes adaptations. D'où la nécessité de prévoir des procédures de participation critique aussi bien pour les clients que pour les fonctionnaires.

Questions ouvertes

La nouvelle gestion publique préconise une séparation claire entre le niveau politique – celui des choix fondamentaux, des objectifs à atteindre – et le niveau administratif – celui de la réalisation, des moyens à mettre en œuvre: des autorités qui définissent des politiques et une administration qui dispose de l'autonomie nécessaire pour les appliquer avec efficacité. Cette répartition des fonctions est intellectuellement séduisante: trop souvent en effet les magistrats et les parlements se perdent dans des questions de détails. Concrètement pourtant cette distinction reste d'un maniement délicat. On le sait, l'administration ne se contente pas d'appliquer mécaniquement des décisions politiques; la concrétisation d'une politique implique elle aussi des choix de nature politique. Il s'agit donc de trouver des moyens de contrôle à la fois souples et efficaces, de manière à ce que l'administration, dorénavant dotée d'une autonomie accrue, ne se substitue pas au pouvoir politique.

Concentrer le rôle du parlement sur les grandes options et les enveloppes budgétaires revient à restreindre le champ d'action de la démocratie directe. Faut-il dès lors limiter les droits populaires aux décisions de principe ou admettre qu'une votation puisse remettre en cause la rationalité managériale de l'administration en interférant dans les modalités de mise en œuvre d'une politique? Si l'on veut préserver les droits de participation populaire qui caractérisent les institutions politiques helvétiques, il faut prévoir au moins qu'ils puissent s'exercer à propos de la définition des «produits», à savoir les prestations destinées aux usagers. *jd*

Vocabulaire

DANS LE CADRE des réformes de l'administration, aussi bien les tenants d'un affaiblissement de l'Etat que ceux qui le craignent usent et abusent du terme de «privatisation». Tentative de clarification.

• Au sens premier du terme, la privatisation signifie que l'Etat abandonne une activité, laissant à la société civile, aux acteurs économiques par exemple, le soin de l'exercer. C'est dans ce sens que l'Etat français privatise des entreprises industrielles, des banques ou des assurances.

• Proche de ce premier sens, la sous-traitance consiste à confier des tâches nécessaires mais non esssentielles de l'activité publique à des opérateurs privés. Par exemple le nettoyage des locaux administratifs, les travaux d'impression...

• La décentralisation administrative donne à une entité de droit public la souplesse nécessaire à l'accomplissement de ses tâches. Par exemple un aéroport, une entreprise de transports publics, une usine d'incinération des déchets, un établissement hospitalier.

• En déléguant à un organisme privé l'exécution d'une tâche publique, l'Etat n'abandonne pas pour autant sa responsabilité. Il choisit un moyen alternatif d'exercer sa compétence, sur la base d'un cahier des charges.

• Le partenariat public/privé combine la décentralisation et la délégation. L'idée consiste à associer les moyens financiers, techniques et humains d'un certain nombre de partenaires, dont l'Etat. Il s'agit d'un modèle utilisé notamment pour la construction d'infrastructures de transport.

• C'est à tort qu'on parle de privatisation lorsque l'Etat, pour réaliser une politique, s'appuie sur des mécanismes de marché plutôt que sur une administration de police. Ces mécanismes commencent à être utilisés dans le cadre de la politique de l'environnement et de la santé (HMO).

Médias

YAURA-T-IL bientôt les émissions d'un hebdomadaire de gauche sur le 4e canal de la Télévision suisse-alémanique? La *Wochenzeitung-WoZ* envisage une présence et a entrepris les démarches nécessaires.

FUSION EN ALLEMAGNE: l'hebdomadaire *Wochenpost*, créé en RDA dans les années 50, n'a pas réussi à se faire lire dans l'Allemagne réunifiée et vient d'être absorbé par l'hebdomadaire *Die Woche*, créé en 1993, et qui espère ainsi élargir son audience.

LE LANCEMENT D'UN journal du soir gratuit n'est pas aisé et coûte cher. Le quotidien *Tagblatt für die Stadt Bern* paraissait du lundi au vendredi soir. Il ne paraîtra plus le lundi. Ses quatre éditions sont distribuées dans tous les ménages et plusieurs milliers d'exemplaires sont offerts aux pendulaires.

IL N'Y a plus que 99 quotidiens paraissant en Suisse. Seul un tiers ont encore une rédaction complète. Combien y en aura-t-il encore à la fin de l'année?

DEPUIS LE 6 janvier, Radio-Fribourg émettra seul en continu et renonce à l'appui de la Radio suisse romande.

Une caricature de *La Liberté* montre le studio avec un quidam posant la question «Et comment vous allez couvrir l'actu romande?». Réponse: «Bah, comme la RSR couvre Fribourg». *cfp*

Contre le fatalisme, les réformes

René Longet, directeur romand de la Société suisse pour l'environnement

Aux gesticulations médiatiques et aux petites phrases politiciennes, au fatalisme qui s'installe, René Longet oppose un programme de réforme en quatre volets.

La vague de restructurations et de licenciements qui a frappé notre pays ces dernières années sème un puissant vent de panique au sein de la population. L'inadéquation des structures économiques se paie cher, mais celle des structures politiques et sociales est encore plus lourde de conséquences. Au même titre que dans les années 30, un New Deal s'impose.

Réformer l'économie

• Le capital-risque
Chacun le sait: la seule ressource réelle de notre pays est sa matière grise. Nous investissons en effet beaucoup dans la formation, et ne manquons pas de créativité technique et industrielle. Mais, dans un pays qui reste un des plus riches du monde, où les banques tout en licenciant lourdement annoncent de superbes bénéfices, le capital-risque est scandaleusement rare.
• La politique industrielle
Notre pays doit à la fois se concentrer sur ses points forts et demeurer diversifié. Or, tout se passe comme si, après l'agriculture, c'était au tour de l'industrie de disparaître. Chacun sait pourtant que le tertiaire n'est plus sûr du tout. Il ne s'agit pas de se tromper de politique. Ce n'est pas une politique protectionniste qu'il nous faut, le destin de l'horlogerie en a illustré amplement le caractère illusoire. Mais une politique industrielle forte autant sur les technologies propres, les énergies renouvelables, que sur les besoins d'aujourd'hui et de demain.
• Un objectif: le développement durable
Il s'agit de veiller à ce que rentabilité économique et utilité environnementale et sociale convergent. Le principe du développement durable, auquel les Etats ont souscrit au Sommet de la Terre en 1992, signifie que chacun a un droit à accéder aux ressources de la Terre (c'est le développement) et que ces ressources doivent être gérées de façon à assurer leur pérennité (c'est la durabilité). Il fait comprendre que la notion actuelle de rentabilité est largement faussée et donc que les décisions fondées sur cette notion étriquée sont erronées.

Réformer les relations sociales et la sécurité sociale

La crise actuelle est principalement vécue comme une généralisation de la précarité, dans un pays qui a évacué tout souvenir de son passé pauvre, et qui a développé la sécurité comme objectif essentiel de la gestion individuelle et collective. Elle met à nu les insuffisances de notre système peu cohérent de sécurité sociale, la faiblesse des instruments de dialogue social, le caractère limité des droits des salariés.

Il est urgent de combler les lacunes constatées. Dès lors, les réformes suivantes s'imposent: d'une part, le financement de la sécurité sociale, sous peine de charger encore plus le facteur travail, ne saurait plus être assis sur les seules cotisations salariales. C'est la productivité d'ensemble, représentée par l'énergie, les machines, le capital, qui doit être mise à contribution. Sur le plan mondial, les prises de position demandant un retour de l'économie spéculative dans le giron de l'économie productive vont dans le même sens. D'autre part, s'agissant des relations sociales, il est inadmissible que plus de la moitié des salariés ne bénéficient pas de convention collective de travail, et que parmi celles qui existent, nombreuses sont celles qui ressemblent de plus en plus à des coquilles vides. On ne peut à la fois s'opposer à un droit du travail fort, et à des conventions collectives efficaces.

Réformer les institutions du pays

Chacun est conscient qu'un Etat faible ne peut qu'avouer son impuissance dans la période actuelle. Il est clair qu'une partie de l'économie mise sur cette faiblesse, à tort car tel n'est pas l'intérêt des entreprises. On sait à quel point il est difficile de réformer les instances de décision: gouvernement, parlement. A quel point niveau stratégique, niveau opératif et niveau de contrôle sont entremêlés. A quel point les instruments de navigation sont inefficients, la cabine du pilote encombrée de bruitages qui détournent de l'essentiel.

Le concept du nouveau management public a été évoqué pour mieux situer l'administration face à elle-même et à son public. Malheureusement il a aussitôt sombré dans le malentendu et la polémique.

Il convient de bien distinguer le service public pour lui-même, et les modalités de son exécution. Il ne peut être question ni de réduire le contrôle parlementaire, ne de croire que les privatisations vont résoudre le problème. Le service public consiste à assurer, en la finançant par la fiscalité, une prestation à la société dans son ensemble ou à certains de ses segments, que le marché n'assure pas ou pas aux mêmes conditions. Ainsi la desserte des régions périphériques, la formation, la santé, etc. Que ce service doive être rendu en étant le plus proche possible des usagers, que les rapports coût-bénéfice soient transparents, que les conditions de travail montrent la voie au privé, cela est aussi un point fort du débat, c'est autour de ces principes qu'il faut désormais mener la réflexion sur la meilleure organisation possible de ce service public qu'est l'Etat.

Réformer les institutions internationales

Entre libéralisme effréné et protectionnisme, une seule voie s'avère praticable. Celle qui vise à placer les garde-fous au niveau où se situe le problème, à se battre à armes égales en limitant la concurrence déloyale. On militera donc pour une OMC forte, avec une clause environnementale et une clause sociale évolutive, on cessera de se réjouir des difficultés de l'ONU, on redoublera d'efforts pour organiser l'espace continental européen, on applaudira à tout accord international limitant l'ultralibéralisme. En fait, il s'agit de réussir au niveau du monde les combats menés depuis un siècle au niveau de nos nations pour rendre compatible l'économie de marché, ce moteur formidable mais qui risque à tout moment de déraper, avec les principes de l'équité, de la démocratie, de la transparence et du développement durable. ■

Le miracle à l'ombre de la réunification allemande

En ces périodes de récession, un pays de 15 millions d'habitants suscite l'attention: la Hollande. L'économie est florissante, la croissance du chômage stoppée, et une politique d'austérité est menée sans qu'elle s'accompagne d'une explosion sociale. Le miracle hollandais est-il exportable?

Alors que la Suisse improvise des réductions budgétaires, en Hollande les gouvernements successifs mènent une politique de rigueur ininterrompue depuis 1982: blocage des salaires, réductions des dépenses publiques et de la protection sociale pour baisser les impôts et les charges sociales. La présence des libéraux dans la coalition gouvernementale a encore accéléré la tendance vers le désengagement de l'Etat, malgré les socialistes au gouvernement.

Le taux de chômage a été ramené de 11% de la population active en 1983 à 7% en 1996. Malgré une dette supérieure à celle de la Suisse, 79% du PIB, les Pays-Bas connaîtront probablement un déficit budgétaire inférieur à 3% en 1997, conformément aux critères de Maastricht. Alors que le PIB suisse régresse en 1996, celui des Pays-Bas a augmenté de 12% depuis 1990. Quelques explications.

Les 33 heures

D'un côté, la lutte contre le chômage part d'un postulat beaucoup plus progressiste que celui admis par les mentalités suisses. La séparation entre revenus et activité est mise en application depuis longtemps: 800000 personnes en Hollande touchent l'assurance invalidité, pour une population active de 6,7 millions et 500000 chômeurs. En Hollande, être invalide et non chômeur n'a pas la même consonance qu'en Suisse où l'intégration sociale rime forcément avec l'activité professionnelle.

D'autre part, les Néerlandais sont de loin les Européens dont la durée hebdomadaire de travail est la plus basse. 23 heures pour les femmes et 33 heures pour les hommes. Le temps partiel est une pratique largement répandue: 36% des salariés. Ce résultat est le fruit d'une négociation conclue en 1982, au moment où un accord interprofessionnel a été signé en vue d'échanger la modération salariale contre la réduction du temps de travail. Ce n'est donc pas pour les Hollandais l'abondance de travail qui est le signe d'une situation économique florissante, mais bien l'acceptation de nouveaux choix de société.

Croissance et stabilité

Comment expliquer qu'une politique d'austérité pratiquée depuis quinze ans n'ait pas miné la population, ralenti la consommation et suscité des vagues de prostestations? Et pourtant la part des profits dans la valeur ajoutée des entreprises a augmenté de 30%, celle des richesses distribuées par l'Etat et les régimes sociaux diminué de 16%, les salaires ont stagné, la poste et les télécommunications ont été privatisées, la Sécurité sociale le sera prochainement, les prestations AVS gelées, les remboursements de soins ont diminué.

Il est clair que le recul des prestations et des dépenses publiques est parti d'un niveau très élevé au début des années 80, la chute est donc moins douloureuse. Mais l'explication n'est pas suffisante. Le gouvernement a eu l'intelligence de ne pas imposer des sacrifices à la population dans le seul but de réduire le déficit public. Au contraire, pendant 10 ans, les mesures d'austérité se sont accompagnées d'un déficit public important, de l'ordre de 5% du PIB, avec une dette publique de l'ordre de 80%. De plus, le tissu social ne s'est pas rompu, malgré les tensions fréquentes parce que la négociation entre partenaires sociaux en vue de contractualiser les conditions-cadre de travail a permis de maîtriser la répartition des sacrifices.

Enfin la bonne santé hollandaise s'explique essentiellement par les liens étroits qu'entretient la Hollande avec l'Allemagne. Réussir à inonder l'Europe de ses tomates est en soi un exploit économique pour un pays si pluvieux, mais la Hollande est avant tout un pays industriel puissant; le florin se maintient à un taux de change quasi identique au deutschmark. En réalité, la Hollande s'est enrichie à l'ombre de la réunification allemande: alors que les coûts unitaires de la main-d'œuvre allemande augmentaient, les néerlandais diminuaient considérablement. Ce dumping social vis à vis de l'Allemagne a permis à la Hollande de profiter tant du surcroît de croissance engendré par la réunification allemande qu'en termes de compétitivité-prix, malgré une monnaie forte et grâce à une austérité conduite d'une main de fer, mais habillée d'un gant de velours. C'est la somme des ces trois facteurs, alliée au sens de la négociation pour le partage du travail disponible qui explique le «miracle» hollandais.

Le modèle n'est donc pas complètement exportable, et le miracle serait illusoire et bien fragile s'il devait reposer sur le dumping social. La force de l'Union européenne ne peut exister si les pays qui en font partie exportent leur chômage en terre voisine. *gs*

Alternatives économiques, «Pays-Bas: 7% de chômeurs, mais comment font-ils?», décembre 96, n° 143.

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*)
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Pierre Imhof (*pi*)
Yvette Jaggi (*yj*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Composition et maquette:
Claude Pahud, Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Nul n'est peintre en son pays

Connaissez-vous le sculpteur Auguste Rodolphe de Niederhäusern, dit Rodo, né à Vevey en 1863?

Si ce n'est pas le cas, vous verrez ses œuvres à Paris dans une exposition des nouvelles acquisitions du musée d'Orsay. Admirateur de Verlaine, Rodo y est représenté par deux petites sculptures, des bustes du poète, qui annoncent une grande statue réalisée en 1911 dans les jardins du Luxembourg.

Les cartels nous apprennent que de Niederhäusern fut surnommé Rodo en raison de son admiration pour Rodin dont il fut l'un des assistants de 1892 à 1898. Le volume VII d'*Ars Helvetica* que nous consultâmes au retour signale toutefois que Rodo était simplement le diminutif adolescent de Rodolphe, même si le sculpteur revendiqua par la suite sa filiation artistique avec l'auteur des bourgeois de Calais.

Des Vaudois à Paris

Rodo décora la poste de Genève et le Palais fédéral. Une de ses œuvres, «Jérémie pleurant sur Jérusalem», qualifiée de chef-d'œuvre par Rodin, orne la Cour St-Pierre à Genève. Voilà comment une exposition parisienne nous permit de faire connaissance par hasard avec un artiste suisse fort célèbre aux alentours de 1900 et largement tombé dans l'oubli aujourd'hui.

Un autre Vaudois dont le nom a mieux traversé le temps, Eugène Grasset, dispose d'une salle entière pour lui seul dans cette exposition. On y voit pour l'essentiel des projets de vitraux, jamais réalisés, sur le thème de Jeanne d'Arc, pour la cathédrale d'Orléans. Eugène Grasset y est longuement présenté comme un des maîtres de la décoration à la fin du 19e siècle, précurseur de l'art nouveau.

Sa collaboration avec le maître verrier dont les descendants ont légué les cartons au musée d'Orsay y est longuement évoquée. Nulle mention des origines helvétiques de l'artiste, si ce n'est le Lausanne entre parenthèse à côté de l'année de naissance. D'ailleurs Eugène Grasset prit la nationalité française en 1891.

Ses œuvres à Paris et son passeport en France, ce n'était vraiment pas la peine de lui donner le nom d'une avenue à Lausanne! D'ailleurs *Ars Helvetica*, la bible de l'art suisse, mentionne Rodo à douze reprises et Grasset trois fois seulement, essentiellement pour la réalisation de trois timbres pour les PTT en 1914, représentant la Jungfrau, le Grütli et les Mythen. Il lui sera donc beaucoup pardonné. *jg*

Ars Helvetica, Arts et culture visuels en Suisse, 12 volumes, éd. Desertina, Disentis, 1992

En coulisses

Au moment où, forte de toutes les bénédictions des autorités anticartellaires, la société Novartis publie son annonce de cotation, les magazines célèbrent les acteurs et bénéficiaires de la plus grande fusion de l'histoire industrielle suisse: après *Bilanz, Bilan* (1.97) fait le portrait de la new-yorkaise Cynthia Hogan, responsable de la planification stratégique chez Novartis, tandis que *Facts* (31.12.96) présente la dynastie des Sandoz-Landolt, principale actionnaire de Novartis, dont les représentants résident de façon plus ou moins permanente à Pully, Montreux, Paris, au Kuwait et au Brésil.

Les pacifistes et l'ancien ficheur de gauchistes Ernst Cincera (rad/ZH) courent présentement le même danger: celui de ne pas arriver à faire aboutir une initiative populaire fédérale lancée il y a déjà plus d'un an. Les premiers préconisent une réduction de moitié des dépenses militaires tandis que le second veut «plus de liberté et moins de lois».

Pierre Cardin, couturier, Henri Salvador, artiste de variétés et Jean-Philippe Smet, dit Johnny Hallyday, ont quelque chose en commun avec Hansjörg Anderegg, Franz Cavelti ou Martin Eberhard: leur nom se perd dans une pleine page de promotions au 1er janvier 1997. Les premiers sont élevés au rang de commandeur, d'officier ou de chevalier de la Légion d'honneur française, les seconds sont désormais directeurs dans une grande banque suisse.

Domaine public – Index 1997

1. Politique fédérale

1284 Au Conseil fédéral, la collégialité à rebours ag
1284 Blocher s'est trouvé des alliés objectifs jd
1287 L'entrisme des uns, l'absentéisme des autres gs
1288 Il n'y a plus de pilote dans le cockpit jd
1289 Pour que souffle le vent de l'histoire jd
1290 Bonne mine, mais santé fragile JD
1290 Même la brique et le béton sont des feux de paille jd
1292 Cette goutte d'eau: 7 milliards AG
1292 Des citoyens concernés prennent l'initiative courrier
1292 La réforme des télécoms est en danger jd
1293 Écrire l'histoire: un travail de mémoire en vue de l'avenir jcf
1293 Le territoire politique est-il déserté? JD
1295 L'autre moitié du pactole AG
1295 Les juristes du Parlement ont des ambitions malsaines jd
1296 Coopérer pour rester indépendant JD
1297 Le syndrome des mains propres jd
1298 Une pierre de touche du consensus politique AG
1299 Accords de Washington: débat parlementaire, message fédéral ag

Domaine Public

Outre les signatures en toutes lettres, vous trouverez les initiales de:

Eric Baier	eb
Claude Bossy	cb
Jean-Pierre Bossy	jpb
François Brutsch	fb
Jean-Daniel Delley	jd
Gérard Escher	ge
Jean-Claude Favez	jcf
Gabrielle Antille Gaillard	gag
André Gavillet	ag
Jacques Guyaz	jg
Pierre Imhof	pi
Yvette Jaggi	yj
Daniel Marco	dm
Claude Pahud	cp
Charles-F. Pochon	cfp
Géraldine Savary	gs
Albert Tille	at

Les initiales en majuscules indiquent un éditorial.

1300 L'accord de Washington dans la nouvelle donne européenne ag
1300 Pas de soucis pour les couteaux suisses! A. Mach/T. Zimmerman
1300 Expo 2001 : Disney dans le Mittelland YJ
1301 Contre l'interprétation officielle de l'histoire AG
1302 Révélation et occultation ag
1302 Un référendum sans perspectives JD
1303 Le traitement légal des fonds en déshérence 1962-1974 ag
1303 Les doutes du Conseil des États jd
1304 TVA: on t'aime peu, beaucoup, à la folie, ou pas du tout gs
1304 Du bon usage de la neutralité jd
1305 Les fonds en déshérence, la Banque nationale, la TVA et la LAc ag
1306 Quand la droite se contracte par principe jd
1307 Les chambres fédérales bafouées AG
1307 L'arrêté fédéral sur les avoirs en Suisse d'étrangers ou apatrides persécutés pour des raisons raciales, religieuses ou politiques (du 20 décembre 1962) ag
1308 Droit de timbre et gains en capitaux, encore un Sonderfall bousculé ag
1308 Affaires d'image et d'emballage YJ
1309 Les pressés et les pressés gs
1311 Les dangers du cannabis ge
1311 Les pièges du sens commun JD
1311 Chères illusions jd
1312 Les paysans font leur révolution tranquille YJ
1313 La tentation des pleins pouvoirs AG
1314 L'aube et les obusiers AG
1314 La fondation de solidarité, otage des querelles d'école ag
1314 Post-scriptum gs
1314 Le pragmatisme d'abord jd
1315 Du bon usage de la démocratie directe jd
1317 Inutile de catastropher, ou de fermer les yeux at
1317 L'administration fédérale obligée de se serrer la ceinture gs
1317 La méfiance menace la solidarité JD
1318 N'embourbons pas le fonds de solidarité AG
1319 Fonds en déshérence: la mémoire occultée ag
1321 Essayé mais pas pu JD
1322 Passer du copinage à la concurrence at
1323 L'armée va au musée mais ne se rend pas JD
1323 Les militaires semblent prêts à changer leur fusil d'épaule jd
1324 Denner abuse de la démocratie semi-directe at

2. Politique cantonale et régionale

1285 Le post-partum des électeurs vaudois gs
1286 Poids et mesures jd
1287 Hausse des impôts ou redéfinition de la matière imposable ag
1288 Peter Bodenmann sera-t-il prophète en son pays? ag
1289 La gauche combative gs
1291 Les deux faces de la crise vaudoise ag
1291 Enfin, la mue valaisanne! ag
1292 Légitime défense courrier
1292 En mars, ne te découvre pas d'un fisc jg
1293 Nouvelle donne en Valais ag
1293 «Réhabilitons l'État» Jean-Pierre Ghelfi, par gs
1294 Organisation de l'administration vaudoise: quelle cohérence? courrier
1298 Statistiques, salade de fruits et ratatouille jg
1300 Nécessité d'une péréquation directe ag
1300 Vivre à Pully ou à Renens? jg
1302 La mort du mythe du tunnel de Chexbres ag
1303 Les charmes de l'UDC vaudoise ag
1303 Alchimie réd.
1306 Fête de la patate ge
1309 Le sexe de la Constitution vaudoise AG
1309 Une autoroute tortueuse jg
1310 L'implantation socialiste dans les cantons ag
1311 Sport parlementaire cfp
1311 Le gouvernement monocolore: beaucoup de bruit pour rien fb/jpb
1313 Parier sur l'imagination jd
1316 La défense des privilèges fiscaux ag
1316 Bonne gestion, bonnes rentrées? gs
1316 Le changement est encore à venir jd
1316 Une politique sociale novatrice jd
1318 La gauche s'installe ag
1320 Débat: le référendum financier obligatoire ag

1320 Du rouge au noir, et ce n'est pas un roman gs
1325 Les quartiers en atelier jd
1325 Quand elle titrait: le pain, le sel, le vin, l'eau tiède et le reste revue de presse

3. Économie

1283 Le nouveau faire de relance AG
1283 Le miracle à l'ombre de la réunification allemande gs
1283 Contre le fatalisme, les réformes René Longet
1285 La relance en 1975 entre inflation et chômage ag
1285 La Suisse qui rit, la Suisse qui pleure JD
1286 Ne pas faire les choses à moitié Roger Nordmann
1288 Le chèque en blanc des économistes suisses gag
1289 La société post consommation AG
1289 La concertation plutôt que le dogmatisme Jean-Pierre Ghelfi
1290 L'UBS est dans le rouge et le confidentialisme ag
1290 Que choisir entre la chèvre et le chou jd
1294 TVA: la querelle des épiciers YJ
1296 Un rôle pour la Suisse dans l'économie globale Emilio Fontella
1300 Vivent les coopératives, même et surtout en temps de crise cp
1301 Proposition pour ne plus être complice des tyrans jd
1301 Le modèle hollandais jd
1302 La Rentenanstalt/Swiss Life devient une société anonyme cp
1303 L'économie suisse au futur jd
1303 Sortir de la crise par la bonne porte YJ
1305 Roche est-elle une banque ou une entreprise pharmaceutique? ge
1306 Les clairs-obscurs de la compétitivité Paul H. Dembinski
1308 La conjoncture n'explique pas tous les maux jd
1311 Banques suisses et emploi ag
1312 Le couple irrégulier de la stagnation et de l'enrichissement ag
1313 L'argent et l'éthique font compte commun gs
1313 PIB, mon beau miroir... jd
1315 L'Euro et les mirifiques réserves de la Banque nationale suisse ag
1316 La vieille lune de la baisse d'impôt revue de presse
1317 Les économistes suisses seront-ils nobélisables? revue de presse
1323 Ca «doure» toujours ag
1324 De l'union bancaire à l'union bancale ag
1324 Une étroite logique financière at
1325 La nouvelle coqueluche fiscale AG
1325 Pour entrer dans le débat ag

4. Environnement

1294 Une solution modeste mais originale jd
1306 Relire la ville par ses jardins YJ
1307 870000 tonnes de déchets dangereux ge
1307 Des paysans expérimentent le réalisme communautaire gs

5. Énergie

1316 Rendez-vous manqués avec l'innovation JD
1316 Une énergie qui vaut de l'or jd
1318 Haute tension à l'ouverture du marché at
1319 La concurrence va favoriser les économies d'énergie jd

6. Aménagement du territoire

1284 Du quartier à Internet, en passant par la métropole cp
1286 Quand Genève saute par-dessus ses frontières jd/am
1298 Quand les chômeurs allaient à la plage cp
1314 L'insoutenable absence de Genève dm
1316 Silence sur la ville dm
1317 La critique justifiée des squattersdm
1321 Campagne à la ville cp
1322 La Tour Bel-Air ag
1324 Le secteur de la construction bâtit sur le sable dm

7. Mobilité – transports

1287 Le dossier des transports est au point mort JD/PI
1289 Liaisons TGV: quand l'attentisme menace revue de presse
1297 La taxe de transit alpin ag
1300 Le trafic public aide le privé revue de presse
1302 Sauvegarder malgré tout le garde-fou alpin jd
1308 Contre-performance jg
1311 Contre-performance suédoise courrier
1312 Trop de peaux de banane sur la chaussée roulante pi
1315 Réforme des CFF: le consensus résiste at
1320 Quel est le prix des bilatérales? PI
1320 Monts indépendants et force de gravité européenne pi
1321 L'Italie est à l'Europe ce que le Tessin est à la Suisse pi
1324 Vers la paix des braves? fb
1324 Le prix social des accords bilatéraux JD

8. Politique sociale santé

1283 L'élixir de l'oncle Sam a un goût amer ge
1285 Le chômage: plutôt stress ou plutôt challenge ge
1285 L'arrosoir et les jardiniers gs
1285 Il n'est nul besoin de tirer sur les vieux jd
1286 Étude nationale sur la pauvreté: des chiffres et des pièges Jean-Pierre Fragnière
1287 Les étrangers sont l'avenir de la Suisse vieillissante cp
1287 Qui trop embrasse, mal étreint (les assurés) pi
1287 De 1954 à 1997: «chacun ses responsabilités» revue de presse
1289 Tristes records jd
1291 Pas d'ordonnance, pas d'assurance gs
1291 Après la foire d'empoigne, la coopération jd
1298 Pour un revenu minimum incitatif Pierre Guex
1300 Coups de gueule peu convaincants jd
1301 Plutôt que des barrières: une haie de déshonorés cp
1302 Des crèches à Lausanne: un équipement social en danger Stéphane Armenti
1303 Crèches: l'offre répond-elle à la demande? Stéphane Armenti
1304 TVA: on t'aime peu, beaucoup, à la folie, ou pas du tout gs
1305 La réponse évasive du Conseil fédéral gs
1308 Jeunesse sans drogue: sous le «bon sens» des relents nauséabonds Gérald Progin
1312 La hausse 1998 ag
1319 Faire payer les riches et ceux qui ne le sont plus ag
1319 Les inégalités en Suisse cp
1321 Bonne nouvelle, vous ne coûtez rien ge
1323 Le jeu biaisé des franchises ag
1323 Bonne prescriptions jd
1324 Pro Lamal courrier

9. Syndicats – travail

1283 Marché gris, grisaille du marché pi
1284 L'offensive syndicale: entre stratégie et innovation jd
1286 Pour un hebdomadaire syndical commun AG
1287 Les écrits restent, les emplois aussi jd
1287 Radiographie d'un échec: la correction est possible jd
1288 Les travailleurs sont expulsés, les employeurs peu amendés gs
1288 Ceux qui en ont, ceux qui n'en ont pas Pierre Aubort

1288 L'urgence du long terme YJ
1289 Les vendeuses passent à la caisse gs
1290 Jeunes, 16 ans, cherche emploi désespérément gs
1290 La moulinette pour les uns, la passoire pour les autres revue de presse
1292 Les «abus» du chômage: un faux débat Jean-Pierre Tabin
1293 L'administration a la nuque raide jd
1295 Des caddies au tri postal gs
1295 Les Valaisans sont pionniers gs
1295 Dépaysement assuré gs
1299 Deux femmes de gauche cfp
1300 Le modèle suédois jd
1301 L'union fait la force, pour autant qu'il y ait des adversaires gs
1302 Scénarios pour une réforme de l'USS revue de presse
1303 Les temps du travail jd
1304 Histoire d'un désarroi AG
1310 Disqualifier pour mieux écraser cb
1310 Chômage et inventivité de l'économie solidaire cp
1311 L'épargne-temps arrive en courrier B ag
1312 Vie associative, chômage et changement social cp
1312 Cessons de bricoler jd
1312 Un jugement exemplaire jd
1313 Paquets postaux gs
1313 Reprendre son souffle revue de presse
1314 Sysiphe, ne vois-tu rien venir? cp
1314 Une piste à suivre pi
1315 La chaîne et le roseau GS
1315 La fermeté syndicale contre le blocage patronal gs
1317 Pour de véritables stages en entreprise ag
1317 La politique lausannoise des programmes d'occupation courrier
1317 Un chômeur peut en cacher un autre jd
1318 Ponctionner les emplois à 100%? courrier
1319 A la tête du salarié, le mérite YJ
1321 La réduction de la durée du travail, modèle FTMH ag
1322 Les uns manifestent... gs
1322 Alors qu'à Schwytz... gs
1322 Fusionner, menacer, licencier... gs
1325 Les journalistes tirés à hue et à diaat
1325 Une grande victoire syndicale gs

10. Consommation

1287 Poussé dans les cordes, le commerce redécouvre l'eau tiède cp
1301 Du beafsteack aux hormones ge
1320 Une précieuse ristourne cfp
1321 La deuxième mort de A. Duttweiler cfp
1322 Mais qui sont les marionnetistes? AG
1322 Qui êtes-vous? cfp

12. La Suisse et l'Europe

1296 Inopportunes, ces initiatives populaires en politique étrangère ag

13. Tiers-monde

1290 La moulinette pour les uns, la passoire pour les autres revue de presse
1296 «Mes souliers ont beaucoup voyagé» cp
1296 Une solidarité laborieuse revue de presse
1297 Après les parasites, l'infarctus? ge
1306 L'argent des morts d'hier et d'aujourd'hui revue de presse
1319 Encore une conférence sur le travail des enfants: et ensuite? at

14. Formation – enseignement

1295 Retour à la vocation première jd
1296 Genève ne peut faire bande à part jd
1297 L'encadrement: indispensable à la formation gs
1297 Les unis ont besoin d'espace YJ
1299 Sur le récent mouvement des étudiants lausannois Jean-Yves Pidoux
1304 L'école branchée jd
1311 La coopération en classe revue de presse
1324 Missionnaires laïcs courrier

15. Médias

1289 Il n'y a pas de contravention pour les pensées trop rapides cp
1292 La loi de la jungle jd
1305 Plus que centenaire, la vieille Gruyère a rajeuni gs
1305 Les médias ont mauvaise presse JD
1306 Écouter, lire, voir. Et surfer cp
1306 Un mariage de raison jd
1308 Le câble et la démocratie fb
1309 Tous ces petits riens qui ne font pas de bien cp
1309 Racisme: la difficile responsabilité des journalistes revue de presse
1310 L'éthique de l'éditeur ag
1310 Mort et renaissance d'un journal ag
1310 Comment suivre vos députés, pas à pas jd
1310 La condamnation du téléphone-Matin pi
1311 Presse et publicité ag
1314 A quoi donc pourraient servir les chartes rédactionnelles? at
1315 Comment parler de littérature à la télévision? eb
1319 Tout sur la fusion JdG-NQ: à voir sans tarder sur Internet jd
1323 «Kein Service für Doremi» dit Naville aux éditeurs cp
1324 Le Bodenmann nouveau ge

16. Sciences et techniques

1284 Soya, coton, et maïs poussent dans le secret ge
1285 Manipulations génétiques courrier
1286 Les araignées tissent leur toile: laquelle prendra le papillon? jg
1288 Novartis, poids lourd de l'innovation? ge
1291 Après le bouturage du mouton écossais, à qui le tour? ge
1291 Les ambiguïtés d'Internet YJ
1293 La Trinité et l'irrépressible désir d'éternité jd
1294 Internet et ses ambiguïtés courrier
1294 Tu ne clôneras pas ge
1298 L'éthique et l'efficacité des essais cliniques ge
1298 Les visions de Blue windows jg
1303 62%: ce serait notre héritage en intelligence ge
1305 Visiter la Suisse sur Internet jg
1308 Un cabaretiste, une biologiste et un écrivain parlent du génie génétique ge
1309 Conclusions définitives? Non, l'expérience devra continuer! ge
1310 Limites de la démocratie directe JD
1310 La conférence de consensus est une alternative jd
1312 Une législation filandreuse ge
1314 Un monde pas vraiment à part jg
1315 Comment contrôler les sites? jg
1316 Des cadeaux empoisonnés jg
1317 Magiques et rudimentaires ge
1323 Commercialisation prématurée ge

17. Cultures

1283 Nul n'est peintre en son pays jg
1284 Le bourdonnement de la guerre et le silence de Mozart gs
1284 Le vandalisme est une protestation YJ
1285 Alberto Nessi, lyrique engagé Jérôme Meizoz
1290 La mémoire lucide et apaisée ag
1290 Les nouveaux périmètres de la langue française jg
1291 Mémoires d'un voleur dans la maison vide ag
1291 Chessex: la statue est-elle en carton-pâte? gs
1291 L'étrange M. Salanfe Jérôme Meizoz
1292 Pour le livre, le marché est un rouleau compresseur cp
1293 Un étrange ambassadeur jg
1294 Prix unique pour le livre: une exception nécessaire cp
1296 Les querelles de Byzance jg
1297 Une critique de la barbarie moderne ag

1297 Que reste-il des querelles de Byzance? jg
1300 Le 21e siècle littéraire en Suisse romande: la chanson du mal aimé eb
1301 Autour de Ramuz ag
1301 Du danger de la confession complaisante gs
1301 La cohésion par la géographie yj
1305 Carnets de route gs
1306 Le moine et le philosophe ag
1306 Espace éphémère gs
1306 Démons contre démons pi
1308 Les utopistes et les redzipets... 30 ans après cp
1308 Festival du film de Locarno Jérôme Meizoz
1309 Tabucchi, romancier de l'espace public Jérôme Meizoz
1310 Deux titres pour un même film? courrier
1311 Enlisement gs
1313 Farquet, le Valais au quotidien Jérôme Meizoz
1313 Les patries au temps de la planète jg
1316 La colère du dandy reste engluée dans la mélasse cp
1317 Qui aurait résisté à l'occupation nazie? jg
1318 La classe ouvrière au cinéma fb
1321 Adolf Muschg, un empêcheur de penser en rond Jérôme Meizoz
1322 L. F. Celine, la haine des Juifs et l'adoration du nazisme Jérôme Meizoz
1323 Hélas Microsoft est humain, trop humain! jg
1324 Libraires: survie et utilité cp
1324 Moi mon colon celle que je préfère, c'est l'après guerre de Tardi cp
1325 Lausanne expose jg

18. Divers

1284 Il est salutaire de revenir sur ses pas jg
1286 Couples homosexuels: mariage, partenariat ou concubinage fb
1289 Il y a deux arbres à came en tête; et dans la culotte? jg
1292 La case de télécom ag
1295 Comment fut vécue la mob? Un témoignage courrier
1295 Citoyen: à toutes les sauces jg
1296 Je pars informé, les yeux et les oreilles grand ouverts Anne Rivier
1297 Temples, pagodes et compagnie Anne Rivier
1298 Déjeuner de moines Anne Rivier
1299 Appellez-moi Johnny Anne Rivier
1299 Le socialisme au défi de la modernité JD
1301 Des citoyens et citoyennes de seconde zone pi
1302 L'analphabétisme numérique ge
1302 Rien n'a changé depuis longtemps jg
1304 Ma chère Nahid Anne Rivier
1304 Les lavoirs et guinguettes à la télévision jg
1305 Ma chère Nahid (2) Anne Rivier
1305 Eloge de la nation par Lionel Jospin revue de presse
1307 Le discours du 1er août n'est plus ce qu'il était jd
1307 Le français défenestré jg
1308 Gotetà fi motetà jg
1310 Prendre la Peuglise Anne Rivier
1310 L'expérience du bilinguisme revue de presse
1311 La couvée des femmes-oiseaux ag
1311 Anniversaire jd
1313 Au kiosque d'Angela Anne Rivier
1316 La table du téléphone Anne Rivier
1318 Le nobel oublié ge
1319 A voté toute seule Anne Rivier
1320 Socialistes (m. et f. pl.), lesbiennes (f.pl.) et gays (m.pl.) fb
1320 Fransizka Rochat-Moser ou l'anti-Martina Hingins jg
1320 L'hétérogénéité de la Suisse explique sa capacité d'évolution revue de presse
1321 Les droites radicales en Suisse cp
1321 Quand la démocratie a droit à un strapontin rl/jd
1322 A son seul mérite Anne Rivier
1322 Damned: l'english attaque! jg
1323 Publiforum: quel consensus? courrier
1325 Urgence Anne Rivier

19. Pour une réforme du service public

1283 Nouvelle gestion publique: le débat n'est pas clos jd
1287 L'échelle des pompiers bernois jg
1289 Les arbres ne cachent plus la forêt, et l'air est dégagé jd
1291 Les labyrinthes de l'administration fédérale jd
1293 État de Vaud: services redistribués ag
1293 Berne et Genève fb
1295 La vertu des services publics courrier
1298 Une correction, plus qu'une réforme ag
1298 L'inévitable réforme du statut des fonctionnaires jd
1299 La réforme passera-t-elle par le canton de Vaud? gs
1301 Moderniser n'est pas privatiser courrier
1302 Les limites du New Public Management courrier
1303 Et bien valsez maintenant! fb
1312 Internet et les fonctionnaires courrier
1318 Égalité et raison bureaucratique courrier
1318 Demain on désenchevêtre ou on s'agite? cp
1322 De l'État hiérarchique à l'État modulaire fb

20. Femmes

1285 Femmes dans les conseils législatifs ag
1286 Une chance pour la promotion des femmes jd
1292 Parité, mode(s) d'emploi gs
1295 Auteures et écrivaines gs
1304 Le plus dur métier du monde cp
1318 Ni quand on veut, ni où on veut gs

21. Immigration

1290 Accueillir tous les étrangers comme des sujets de droit Jean Steinauer
1293 De l'interprète au créateur d'appartenances Jean-Claude Métraux
1294 Les petits pas ont-ils un sens? Christophe Tafelmacher
1295 A priori, les étrangers sont de «bonnes personnes» Séverino Ngoenha, par cp
1297 Immigration: où est le consensus? courrier
1299 Arnaque légale revue de presse
1304 Pas de la bonne ethnie cp

DP Domaine Public

Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9